**7357 : résumé**

Le projet de loi a pour objet de modifier la loi modifiée du 4 septembre 2015 relative aux produits biocides. Les modifications ont trait principalement aux modalités de contrôle et de recherche des infractions, aux mesures administratives et à l’insertion d’amendes administratives. Il est en outre profité du projet de loi pour corriger des erreurs et oublis, ainsi que pour adapter le texte légal sur certains points en raison de l’expérience acquise aux cours des dernières années. Lesdites modifications permettent ainsi de garantir un fonctionnement effectif, nécessaire pour agir en conformité avec les normes européennes et pour garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine, de la santé animale et l’environnement.